

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMESCommunauté de
Communes du Pays
des PaillonsOBJET :
Modification du règlement
des déchetteries

Décision n° 22 03 10

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi trente et un mars, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Joël Gosse, Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Mesdames Lykke Saviane, Nadine Ezingard, Messieurs Alain Michellis, Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan, Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Michel Lottier par Monsieur Jean-Marc Rancurel, Madame Evelyne Laborde par Madame Germaine Millo, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Gérard De Zordo par Madame Michèle Maurel, Madame Nicole Colombo par Monsieur Francis Tujague, Madame Christiane Blanc-Ricort par Monsieur Michel Calmet.

Monsieur Gérard Saramito a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur Gérard Branda, Vice-président délégué à la gestion en régie de la collecte des déchets, souligne que la CCPP s'est dotée d'un règlement des déchetteries en 2020 lors de l'ouverture d'Ecoval Paillons.

Depuis, ce dernier a évolué à plusieurs reprises. Il convient de la modifier à nouveau afin d'intégrer :

- La possibilité de rembourser 5 € aux administrés qui restituent en bon état leur badge d'accès aux déchetteries
- Les nouvelles modalités de délivrance des badges (arrêt de la délivrance en présentiel).

Vu l'avis favorable des membres du bureau réunis en séance le 17 mars 2022,

**Le Conseil communautaire, oui l'exposé de son Vice-président,
après en avoir délibéré,**

- **décide** d'adopter la nouvelle version du règlement des déchetteries telle qu'annexée à la présente délibération.

Nombre de conseillers
en exercice : 30

Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 30
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.



**LE PRESIDENT
C. PIAZZA**